ARRET MALADIE : Mode d'emploi

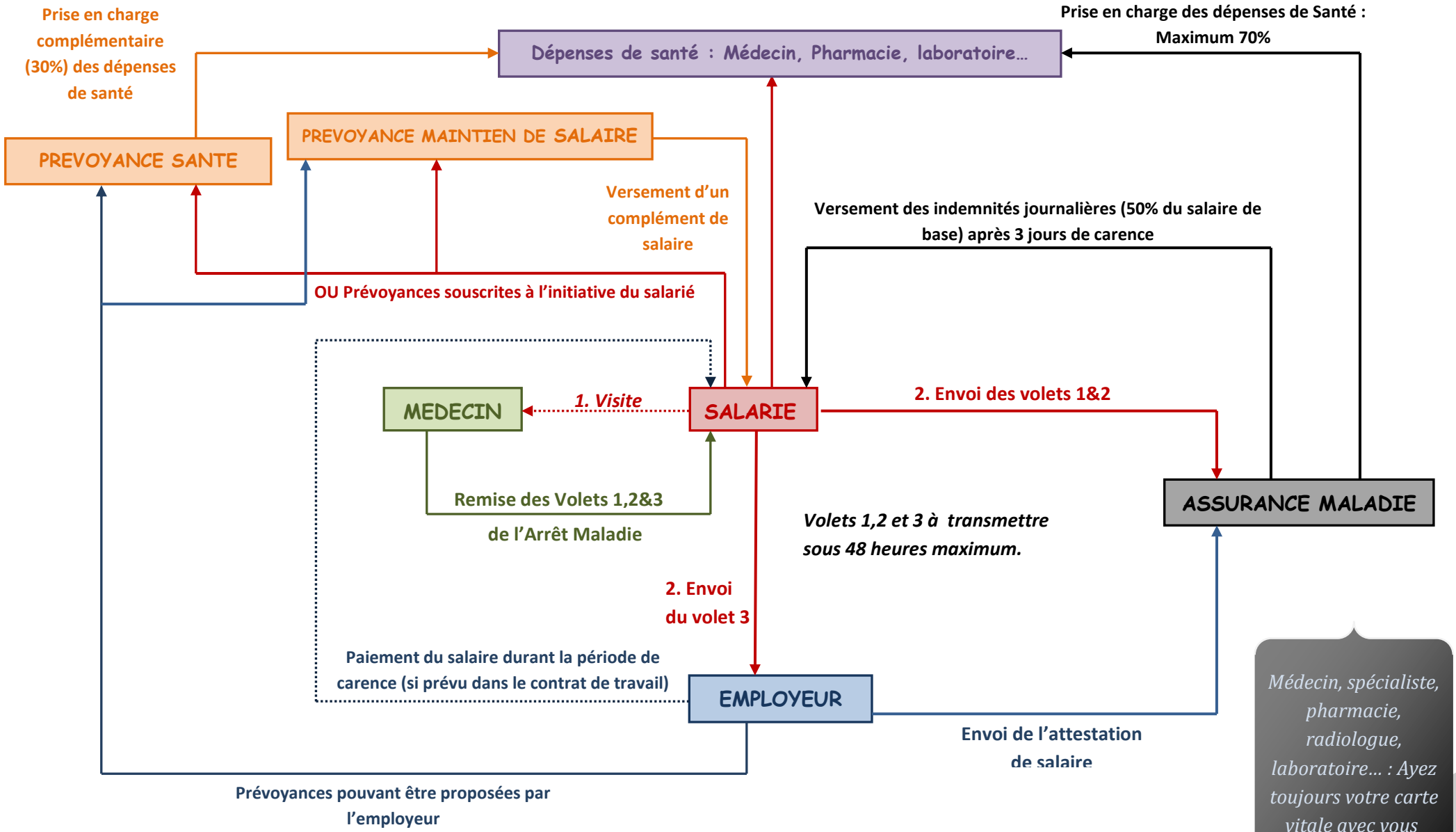
Prise en charge complémentaire (30%) des dépenses de santé
Dépenses de santé : Médecin, Pharmacie, laboratoire…
Prise en charge des dépenses de Santé : Maximum 70%
PREVOYANCE SANTE
PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE
Versement d'un complément de salaire
Versement des indemnités journalières (50% du salaire de base) après 3 jours de carence
OU Prévoyances souscrites à l'initiative du salarié
MEDECIN
1. Visite
SALARIE
2. Envoi des volets 1&2
Remise des Volets 1,2&3 de l'Arrêt Maladie
ASSURANCE MALADIE
Volets 1,2 et 3 à transmettre sous 48 heures maximum.
2. Envoi du volet 3
Paiement du salaire durant la période de carence (si prévu dans le contrat de travail)
EMPLOYEUR
Envoi de l'attestation de salaire
Prévoyances pouvant être proposées par l'employeur

Médecin, spécialiste, pharmacie, radiologue, laboratoire… : Ayez toujours votre carte vitale avec vous